

**Assemblée communale ordinaire du 10 juin 2024 à 20h00 à l'Hôtel de
Ville de Saignelégier**

Présidente : Mme Laure Chaignat-Pelletier

Secrétaire : M. Daniel Jolidon

Convocation : Par J.O. no. 20 du 31 mai 2024 et tout-ménage

Citoyennes et citoyens présents : 21 sur 2096 ayants-droit

Droit de vote : contesté à personne

Ordre du jour : accepté tel que proposé

Scrutateur : Serge Parrat

Madame la Présidente ouvre l'assemblée, salue les membres du Conseil communal, le secrétaire et la population présente et souhaite la bienvenue à tous.

Tractandum I

Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 18 mars 2024.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est faite par écrit ou verbalement. En vertu de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation et d'administration, le procès-verbal est accepté sans lecture.

Tractandum II

Comptes 2023 : a) ratifier les dépassements de budget ; b) examiner et approuver les comptes de l'exercice 2023.

Rapporteur : Diego Moni Bidin

Avec des charges se montant à CHF 13'055'861.- pour un total de produits de CHF 13'633'060.-, alors que le budget prévoyait un bénéfice de CHF 58'423.-, le résultat de l'exercice 2023 se solde par un bénéfice de CHF 577'199.-.

En accord avec les normes comptables définies par MCH2, cet excédent de produit englobe le résultat des services communaux qui présente un bénéfice de CHF 359'516.-, ainsi que le résultat des services généraux dont l'activité dégage un bénéfice de CHF 217'683.-. Ce résultat s'explique d'une part par une bonne maîtrise des charges, j'en veux pour preuve que la grande majorité des postes de charges sont conformes voir légèrement inférieurs aux montants budgétés et d'autre part une augmentation notable des rentrées fiscales.

Du côté des investissements, ce sont des dépenses pour un montant net de CHF 722'116.- qui ont été réalisées.

Au niveau du bilan :

En complément aux amortissements ordinaires effectués sur le patrimoine administratif, ce bon résultat a permis d'augmenter la réserve de politique budgétaire de CHF 900'000.-. La réserve se monte, au terme de l'exercice sous revue, à CHF 2'200'000.-.

A fin 2023, la fortune nette de la commune s'élève à CHF 2'209'259.-.

L'endettement communal poursuit sa décrue. En effet il diminue de CHF 629'820 et se monte désormais à CHF 14'969'315.-. La dette nette par habitant est ainsi ramenée à CHF 2'750.-.

Précisons encore que les comptes 2023 de la commune mixte de Saignelégier ont été acceptés par le Conseil communal lors de sa séance du lundi 29.04.2024 puis acceptés par la commission des finances lors de sa séance du 14.05.2024.

Dans son rapport du 23.05.2024 la société BDO, qui a audité les comptes 2023, les a déclarés conformes aux prescriptions légales et recommande de les approuver.

L'entrée en matière est acceptée.

Le caissier communal commente ensuite le compte d'exploitation, chapitre par chapitre, en mentionnant uniquement les montants importants qui méritent des commentaires, la discussion étant ouverte à la fin.

Patrimoine financier : Total CHF 11'506'428.-, cette rubrique comprend les disponibilités financières (liquidités) pour CHF 8'097'218.-. A noter que les disponibilités des financements spéciaux sont comprises dans cette rubrique.

Capital propre : Englobe les engagements envers les financements spéciaux (Fonds des services). Montant au 31.12.2023, CHF 7'410'585.-.

Résultat (Bénéfice) : CHF 577'199.- obtenu après comptabilisation d'une attribution à la réserve de politique budgétaire de CHF 900'000.-. Sans ce provisionnement, le résultat s'élèverait à CHF 1'477'199.-.

Résultat du compte d'administration générale (après retraitement des résultats des services autofinancés, CHF 359'516.-) : CHF 217'583.- / N-1, CHF 89'717.-.

0. Administration générale :

Résultat Fonction 0 :
Comptes CHF 679'012.- / Budget CHF 707'904.-.

Fonction 012 Exécutif :
Comptes CHF 131'687.- / Budget CHF 117'610.-.
Conseil communal (Comptes CHF 107'603.- / Budget CHF 95'000.-) : Nouvelle législature avec la réduction de 9 à 7 membres du Conseil. Les coûts engendrés par la revalorisation des fonctions du Conseil communal ont été sous-estimés. A noter une certaine difficulté à estimer la charge de travail induite pour le traitement de dossiers spécifiques.
Crédit libre du Conseil (Compte CHF 11'520.- / Budget CHF 10'000.-) : Léger dépassement consécutif à divers octrois de soutiens financiers (manifestations et autres).

Fonction 022 Services généraux administratifs :
Comptes CHF 441'845.- / Budget CHF 472'620.-.
Adaptation de la provision pour heures et vacances, CHF + 17'000.-. Les autres dépenses vs recettes sont conformes au budget.

Fonction 029 Immeubles administratifs :
Comptes CHF 101'629.- / Budget CHF 110'674.-.
Bâtiment Juventuti (Comptes CHF 68'928.- / Budget CHF 77'633.-) : Malgré un résultat général meilleur que celui planifié, une augmentation de la charge d'amortissement est à mentionner (Compte CHF 76'000.- / Budget CHF 6500.-), suite au remplacement des fenêtres du bâtiment.
Bâtiment Hôtel de Ville (Comptes CHF 32'701.- / Budget CHF 33'041.-) : Budget respecté tant pour les dépenses que pour les recettes.

1. Ordre et sécurité publics - Défense :

Résultat Fonction 1 :
Comptes CHF - 4'497.- / Budget CHF 5'930.-.

Fonction 111 Sécurité publique/Police :
Comptes CHF 12'212.- / Budget CHF 13'500.-.

Contrat de prestations Police cantonale et amendes d'ordre.

Fonction 140 Questions juridiques :

Comptes CHF - 24'211.- / Budget CHF - 17'530.-.

Honoraires d'exploitation (Compte CHF 14'839.- / Budget CHF 6'000.-) : Les dépenses concernent notamment des émoluments cantonaux lors de l'octroi de permis/autorisations (constructions bâtiments/rénovations, modifications de plans de zones, etc.). Depuis l'introduction de JURAC, des redevances sont également facturées à la commune. Il est important de mentionner que les émoluments concernant les propriétaires privés et autres entreprises leurs sont refacturés via le compte « Autres émoluments/débours administratifs. Compte CHF - 24'167.- / Budget CHF - 20'000.- ».

Fonction 150 Service d'incendie et de secours :

Comptes CHF 220.- / Budget CHF 960.-.

Fonction 161-162 Défense militaire et civile :

Comptes CHF 7'282.- / Budget CHF 9'000.-.

2. Formation :

Résultat Fonction 2 :

Comptes CHF 3'245'960.- / Budget CHF 3'336'021.-.

Fonction 212 Degré enseignement primaire :

Comptes CHF 1'761'138.- / Budget CHF 1'787'224.-.

Charges d'enseignement, charges du personnel et charges d'exploitation du bâtiment : conformes au budget.

Fonction 213 Degré enseignement secondaire :

Comptes CHF 1'108'134.- / Budget CHF 1'176'511.-.

Charges d'enseignement et charges du personnel : conformes au budget.

Charges d'exploitation des bâtiments : augmentation de la charge d'amortissement (CHF 65'700.- / Budget CHF 52'000.-) suite à la rénovation de la salle informatique. Les autres dépenses sont conformes au budget.

Fonction 219 Autres fonctions de la scolarité obligatoire :

Comptes CHF 7'845.- / Budget CHF 7'218.-.

Contribution au Centre d'émulation : répartition SEN, conforme au budget.

Fonction 220 Ecoles spécialisées :

Comptes CHF 368'843.- / Budget CHF 365'068.-.

Contribution aux dépenses de l'enseignement spécialisé : répartition SEN, conforme au budget.

Décompte cantonal des charges de l'enseignement – SEN :

Comptes CHF 2'687'190.- / Budget CHF 2'660'242.-.

Ventilation des dépenses entre les degrés primaire/secondaire, l'enseignement spécialisé, les écoles transfrontalières et les infirmeries scolaires.

3. Culture – Sports – Loisirs - Eglises :

Résultat Fonction 3 :

Comptes 799'333.- / Budget CHF 772'795.-.

Fonction 329 Autres fonctions de la culture :

Comptes CHF 3'571.- / Budget CHF 11'860.-.

Fédération des Associations Culturelles des Franches-Montagnes (FACFM) : aucune subvention versée en 2023. L'association est en réflexion sur son avenir et son mode de fonctionnement.

Fonction 341-342 Sports et Loisirs :

Comptes CHF 776'829.- / Budget CHF 742'035.-.

Centre de Loisirs : la part communale au déficit de l'établissement (CLFM année comptable = 2022-2023) s'est élevée à CHF 664'464.- (Budget CHF 630'000.-). Déficit total du CLFM : CHF 1'369'656.- (48.51 % du déficit à charge de la Commune de Saignelégier).

4. Santé :

Fonction 433 Service médical et dentiste scolaire :

La dépense principale de cette fonction concerne la part communale aux frais des infirmeries scolaires. Conforme au budget (Compte CHF 11'404.- / Budget CHF 10'686.-).

La seconde charge de cette fonction, également conforme au budget, concerne la part communale aux frais des dentistes scolaires (Compte CHF 1'435.- / Budget CHF 2'500.-).

5. Prévoyance sociale :

Résultat Fonction 5 :

Comptes CHF 2'000'241.- / Budget CHF 2'222'766.-.

Fonction 531-532 AVS (Agence AVS) et Prestations complémentaires AVS/AI :

Compte CHF 840'560.- / Budget CHF 850'850.- : dépenses conformes au budget.

Fonction 533-534 Prestations pour retraités, Centre de jour Les Marguerites :

Compte CHF 221'318.- / Budget CHF 238'500.-.

Globalement les dépenses sont conformes au budget. A noter un dépassement de budget pour l'organisation de la journée des aînés (Compte 6'881.- / Budget CHF 4'500.-).

Fonction 544-545 Espace Jeunes et Prestations aux familles :

Compte CHF 675'050.- / Budget CHF 727'400.-.

Dépassement de budget pour la participation communale à l'Espace Jeunes des Franches-Montagnes (Compte CHF 6'162.- / Budget CHF 5'160.-). Les autres dépenses-recettes en lien avec la crèche/UAPE sont conformes au budget (Comptes CHF 655'234.- / Budget CHF 702'990.-).

Fonction 559-572-579 Autres prestations de chômage / Aides économiques / Autres assistances / Décompte SAS :

Compte CHF 263'313.- / Budget CHF 406'016.-.

Dépenses liées. La commune n'a pas de moyen d'action permettant de réduire ou de limiter cette charge. A noter un dépassement de budget pour la rubrique d'aide économique libre (Compte 41'524.- / Budget CHF 10'000.-).

Décompte de répartition des charges : Un remboursement à hauteur de CHF - 290'000.- avait été calculé (période 2022). Le remboursement effectif a été de CHF - 356'212.-.

6. Trafic – Transports - Télécommunications :

Résultat Fonction 6 :

Comptes CHF 737'960.- / Budget CHF 812'414.-.

Fonction 615 Routes communales/Eclairage public/Bâtiment :

Comptes CHF 682'227.- / Budget CHF 754'514.-.

Globalement les comptes des différentes rubriques sont conformes, voire en deçà des budgets. Aucun écart significatif à signaler.

Fonction 622 Trafic régional et d'agglomération :

Comptes CHF 55'733.- / Budget CHF 57'900.-.

Dépense conforme au budget. A noter que les comptes 2023 enregistrent les décomptes définitifs des années 2022 et 2023. La part à charge des communes est répartie selon les critères de la population et du niveau de desserte.

7. Protection de l'environnement – Aménagement du territoire :

Résultat Fonction 710 Approvisionnement en eau :

Comptes CHF - 130'000.- / Budget CHF - 136'463.-.

Charges du personnel :

Comptes CHF 112'495.- / Budget CHF 101'285.-.

La variation est principalement justifiée par des prestations internes du service de la voirie représentant une charge financière supplémentaire d'environ CHF 9'300.-.

Amortissements installations/bâtiments :

Compte CHF 93'600.- / Budget CHF 75'000.-.

Variation de CHF +18'600.- induite par la prise en compte des nouveaux investissements (Rues des Rangiers et de l'Hôpital; manuel autocontrôle). Autres charges d'exploitation : conformes au budget.

Recettes des taxes :

Comptes CHF - 940'080.- / Budget CHF - 992'400.-.

Légèrement inférieures à celles estimées lors de l'élaboration du budget.

Résultat Fonction 720 Assainissement des eaux :

Comptes CHF – 138'725.- / Budget CHF – 27'688.-.

Charges du personnel :

Comptes CHF 98'542.- / Budget CHF 79'955.-.

Le dépassement du budget s'explique principalement par des prestations internes du service de la voirie représentant une charge financière supplémentaire de CHF 17'800.-.

Autres charges d'exploitation :

Comptes CHF 459'351.- / Budget CHF 508'857.-).

Bien que globalement inférieur au budget, deux écarts sont à mentionner. Le premier concerne les achats d'eau (Compte CHF 8'682.- / Budget CHF 4'500.-) et le second les amortissements suite à la prise en compte des derniers investissements (Compte CHF 115'000.- / Budget CHF 95'000.-).

Recettes des taxes :

Comptes CHF – 696'619.- / Budget CHF – 616'500.-.

Directement liée à la facturation de la consommation d'eau, la taxe d'élimination des eaux usées est celle enregistrant la plus grande variation par rapport au budget (Compte CHF - 561'000.- / Budget CHF - 495'000.-).

Résultat Fonction 730 Gestion des déchets :

Comptes CHF - 90'791.- / Budget CHF - 22'588.-.

Charges du personnel :

Comptes CHF 63'372.- / Budget CHF 49'785.-.

Comme pour les services précédents, l'écart avec le budget s'explique par des prestations internes du service de la voirie. La charge financière supplémentaire est d'environ CHF 14'400.-.

Autres charges d'exploitation :

Comptes CHF 344'373.- / Budget CHF 387'627.-.

Les variations enregistrées par rapport au budget ne sont pas significatives et n'appellent à aucun commentaire.

Recettes des taxes :

Comptes CHF - 498'536.- / Budget CHF - 460'000.-.

L'encaissement des taxes de base, les ristournes et autres participations de tiers ainsi que le décompte du syndicat des communes relatif à la taxe au sac, bouclent tous avec des résultats supérieurs aux prévisions budgétaires ce qui explique la variation du résultat par rapport au budget.

Autres dépenses vs recettes de la fonction 7 :

Non mentionné à l'écran, les comptes 2023 enregistrent un remboursement de CHF 35'000.- relatif à une subvention de construction octroyée à l'époque par la commune (la vente du bâtiment dans les 20 ans oblige le propriétaire à rembourser la subvention reçue).

8. Economie publique :

Résultat Fonction 8 Economie public :

Comptes CHF 84'239.- / Budget CHF 77'835.-.

Fonctions 811 (8113/8114) Pâturages Saignelégier – Les Pommerats :

Rappel : la gestion des pâturages est réalisée par le biais des commissions des pâturages. Autofinancement des « services ».

Pâturages Saignelégier : Excédent de recettes de CHF 7'008.- attribué au fonds (total du fonds au 31.12.2023, CHF 181'477.-)

Pâturages Les Pommerats : Excédent de recettes de CHF 12'002.- attribué au fonds (total du fonds au 31.12.2023, CHF 98'600.-).

Immeuble, ferme Le Crâtan :

Comptes CHF 2'942.- / Budget CHF – 6'000.-.

Frais d'entretien bâtiment (Compte CHF 9'438.- / Budget CHF 500.-). Dépassement dû à une réparation du chauffage.

Fonction 820 Sylviculture :

Comptes CHF 44'670.- / Budget CHF 61'622.-.

Part communale au triage forestier : la participation communale s'est élevée à CHF 25'788.- / Budget CHF 50'000.-.

Recettes des ventes de bois (Comptes CHF 224'651.- / Budget CHF 236'400.-) : Légèrement inférieures à celles planifiées. Une inversion de tendance a été constatée avec une augmentation des recettes de ventes de bois de feu (Compte CHF 54'778.- / Budget CHF 10'400.-) à contrario des ventes de bois d'industrie qui elles enregistrent une baisse marquée (Compte CHF 142'445.- / Budget CHF 194'500.-).

Fonction 830-840 Pêche et Tourisme :

Comptes CHF 36'238.- / Budget CHF 21'723.-.

Centre Nature Les Cerlatez (Compte CHF 23'000.- / Budget CHF 10'000.-) : en lien avec les mesures transitoires d'entretien et d'aménagement du site de l'étang de la Gruère définies entre la Commune et le Parc Naturel régional du Doubs en 2023, un montant supplémentaire de CHF 13'000.- est versé au Centre Nature (compensation horodateurs).

Camping Goumois et Saignelégier : Les dépenses, respectivement les recettes sont conformes au budget.

Marché-Concours des chevaux (Comptes CHF -1'435.- / Budget CHF - 35'400.-) : des dépenses supplémentaires en lien avec la sécurité/service d'urgences médicales (CHF + 8'500.-) et avec une offre élargie de dessertes des transports publics (CHF + 7'800.-), conjuguées avec un tassement des recettes, expliquent ce résultat proche de l'équilibre.

9. Finances - Impôts :

Résultat Fonction 9 Finances-Impôts :
Comptes CHF - 7'200'988.- / Budget CHF - 7'867'675.-.

Fonction 910 Impôts :
Comptes CHF - 8'337'030.- / Budget CHF - 7'651'360.-, variation CHF 685'670.-.

Fonction 9100 Impôts des personnes physiques :
Compte CHF - 6'532'678.- / Budget CHF - 6'249'800.-, variation CHF 282'878.-).
Les rentrées fiscales en terme d'impôt sur le revenu et la fortune ont été supérieures aux prévisions budgétaires de CHF + 106'000.-. Pour le reste, l'augmentation découle principalement de rentrées plus élevées des impôts à la source CHF + 143'000.-. Les variations d'impôts des années antérieures et les répartitions intercommunales n'ont pas eu d'impact significatif en 2023 comme cela a pu se voir par le passé.

Fonction 9101 Impôts des personnes morales :
Compte CHF - 821'596.- / Budget CHF - 670'000.-, variation CHF 151'596.-.
Pour cette catégorie de recettes fiscales, les impôts sur le bénéfice et le capital des PMO totalisent une variation positive de CHF + 110'000.-. Les autres différences concernent les variations d'impôts des années antérieures ainsi que les répartitions intercommunales, toutefois comme pour les PPH, ces variations sont moins importantes que par le passé.

Fonction 9102 Autres impôts directs :
Comptes CHF - 982'756.- / Budget CHF - 731'560.-, variation CHF 251'196.-.
Les rentrées fiscales relatives aux impôts sur les gains immobiliers, CHF + 200'000.-, et les impôts sur les gains en capital, CHF + 51'000.-, justifient à eux deux la variation de cette rubrique.

Fonction 920 Conventions fiscales :
Compte CHF - 35'920.- / Budget CHF - 25'000.-.
Impôt fédéral direct (IFD) : compensation versée par le Canton proportionnellement aux pertes fiscales subies dans le cadre de l'imposition des entreprises (PMO) pour l'année 2023. Mesure d'accompagnement adoptée en 2020 par le Canton pour 5 ans dans le cadre de la mise en œuvre de la RFFA.

Fonction 961 Intérêts passifs :
Compte CHF 102'257.- / Budget CHF 105'000.-.
Intérêts bancaires sur emprunts.

Fonction 969 Placements financiers du PF :
Comptes CHF -59'548.- / Budget CHF -2'750.-.
Recettes supplémentaires liées au placement à court terme de liquidités (Compte CHF - 20'795.- / Budget CHF -3'000.-. Remboursement du capital-actions de la société TSPG suite à sa dissolution (Compte CHF - 40'500.- / Budget CHF 0.00).

Fonction 969 Titres du PF :
Compte CHF -22'925.- / Budget CHF -0.00.
Réévaluation des titres au 31.12.2023.

Fonction 999 Clôture :
Compte général (réserve de politique budgétaire) : attribution de CHF 900'000.- faisant passer la réserve à CHF 2'200'000.- au 31.12.2023.
Résultat sans provision (y compris services communaux) : CHF 577'199.- + CHF 900'000.- = CHF 1'477'199.-.
Résultat sans provision (sans services communaux) : CHF 217'683.- + CHF 900'000.- = CHF 1'117'683.-.

Investissements/désinvestissements 2023 :

Investissements terminés en 2023 :

- Salle informatique école secondaire : investissement brut CHF 82'612.- et net CHF 71'967.- (subvention du service de l'enseignement, CHF 10'645.-).
- Route La Theurre - Le Chaumont : décompte final de l'investissement. Les subventions reçues portent l'investissement net à CHF 157'671.-.
- Machine (voirie) : Compte CHF 22'000.- / Budget CHF 26'400.-.
- Système de ventilation du local des expertises (bâtiment voirie) : Compte CHF 30'000.- / Budget CHF 30'000.-.
- Plan directeur régional : investissement brut CHF 39'275.-, net CHF 31'505.- (subvention CHF 7'770.-).

Investissements en cours :

- Réfection des chemins ruraux suite à la planification.
- Réfection de la rue du Pâquier à Saignelégier.
- Assainissement de l'éclairage public.
- Révision du plan d'aménagement local (PAL).
- Remplacement du système de gestion informatique de la STEP.
- Adduction en eau potable pour les habitations des côtes du Doubs.
- Epuration des eaux usées du village de Goumois.

Christophe Vonlanthen demande pourquoi il y a un dépassement dans le compte du déneigement. Stève Jodry répond que ce n'est pas forcément évident de prévoir juste. Stephanie Vuilleumier précise que le salage fait également partie de ce compte.

La parole n'est plus demandée.

Les dépassements de budget et les comptes 2023 sont déclarés acceptés à l'unanimité sans votation conformément à l'art. 23 al. 3 du règlement d'organisation et d'administration.

Tractandum III

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Philippe Dumoulin, domicilié à Saignelégier.

Rapporteur : Catherine Erba

Selon le rapport du Service de l'état civil et des habitants du Canton, la demande soumise à l'assemblée rassemble toutes les conditions pour obtenir le droit de cité cantonal. Il appartient à l'assemblée de se prononcer pour accorder le droit de cité communal et ceci avant de soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations en vue de l'obtention de la nationalité suisse.

M. Philippe Dumoulin est né en 1954 en Belgique. Il y a vécu jusqu'en 2012 avant de venir s'établir à Saignelégier avec son épouse.

Le Conseil communal propose donc de lui octroyer le droit de cité communal.

La demande de naturalisation ordinaire de Philippe Dumoulin est acceptée tacitement sans votation selon art. 23 al. 3 du règlement d'organisation.

Tractandum IV

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Eric Fleury, domicilié à Goumois.

Rapporteur : Catherine Erba

Selon le rapport du Service de l'état civil et des habitants du Canton, la demande soumise à l'assemblée rassemble toutes les conditions pour obtenir le droit de cité cantonal. Il appartient à l'assemblée de se prononcer pour accorder le droit de cité communal et ceci avant de soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations en vue de l'obtention de la nationalité suisse.

M. Eric Fleury est né en 1961 en France. Il y a vécu jusqu'en 2013 avant de venir s'établir à Goumois.

Le Conseil communal propose donc de lui octroyer le droit de cité communal.

La demande de naturalisation ordinaire de Eric Fleury est acceptée tacitement sans votation selon art. 23 al. 3 du règlement d'organisation.

Tractandum V

Divers

Marc Jobin informe que le Conseil communal a décidé de mettre sur pied une commission communale chargée des réflexions concernant la création d'un Conseil général pour la commune en lieu et place de l'Assemblée communale actuelle. Le mandat de la commission est le suivant :

- Étudier la pertinence d'instituer un Conseil général ;
- Evaluer les avantages et inconvénients ;
- Estimer les coûts ;
- Etablir un dossier complet à l'attention du Conseil communal ;
- Respecter un calendrier pour une mise en place d'un Conseil général, le cas échéant, pour la prochaine législature (2028-2032).

Les membres de la commission sont :

- PCSI : Claude Adrien Schaller et Monika Kornmayer ;
- UDC : Loïc Guerne et Brigitte Favre ;
- Le Centre : Andréa Babey et François-Xavier Boillat ;
- PSJ : Jean-Marie Miserez et Annabelle Simon ;
- Les Verts : Jean-Michel Steiger et Emmanuelle Schaffter ;
- POP : Francisco Pires ;
- Représentant Conseil communal : Marc Jobin.

La Présidente lève l'assemblée ordinaire à 20 h 53.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

**La Présidente :
Laure Chaignat-Pelletier**

**Le Secrétaire :
Daniel Jolidon**